

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	10	13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 21 JAN. 2026

Et publication ou notification le :

21 JAN. 2026

L'an 2026, le 19 janvier à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 janvier 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14 janvier 2026.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, THIBAUD Stéphanie MM. LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusés : M. BRUN Jérôme, CROCHET Jean (donne pouvoir à Alain LE GAL), GLACIAL Yves, MIGNÉ Hervé, MMES BALANGER Laurence, REMAUD Natacha SAINTURAT-NIEL Corinne (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), SIONNEAU Dominique (donne pouvoir à Alain THUÉ).

A été nommée secrétaire : Mme Delphine NERAUDEAU

2026_01_04 – Ressources humaines : création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents au dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les **signatures**

Pour copie conforme,

En mairie, le 21 JAN. 2026

Le Maire,

Hervé BESSONNET

La Secrétaire de séance,

Delphine NERAUDEAU

